Audit – Bureau de Poitiers
6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION LA MAISON MARIA CASARES

Domaine de la Vergne
Centre Culturel de Rencontre 1 Maison des Illustres
16490 ALLOUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Certifié conforme
Marie Cécile Zimon
présidente
le 1/06/23

La Maison Maria Casarès
La Vergne - 16490 ALLOUE
Tél. : 05 45 31 81 22
contact@mmcasares.fr
www.mmcasares.fr
SIRET : 431 644 301 00019 - APE : 9001 Z
LICENCES : 1-PLATESV-R-2022-001379
2-PLATESV-R-2022-001384
3-PLATESV-R-2022-001388

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 123 912 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

bakertilly

ASSOCIATION LA MAISON MARIA CASARES
Domaine de la Vergne
Centre Culturel de Rencontre 1 Maison des Illustres
16490 ALLOUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association « LA MAISON MARIA CASARES »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « LA MAISON MARIA CASARES », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

ПСЕ

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

nCz

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 2 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Laurent RIVAULT

Signé par
Laurent RIVAULT
Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 22-05-2023 11:58
Lieu :
63353435376136632d396165392d34...

nez

COMPTES ANNUELS

ncl

BILAN ACTIF

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 726,00	54,79	1 671,21	
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	681 392,84	11 586,04	669 806,80	
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	318 509,79	179 133,38	139 376,41	171 726,43
Immobilisations corporelles en cours	61 788,90		61 788,90	75 202,67
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	553,75		553,75	553,75
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	500,00		500,00	
TOTAL (I)	**1 064 471,28**	**190 774,21**	**873 697,07**	**247 482,85**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 608,22		2 608,22	1 392,96
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	25 818,58		25 818,58	36 420,80
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	767 833,15		767 833,15	837 987,51
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	367 496,86		367 496,86	207 563,11
Charges constatées d'avance	3 482,92		3 482,92	5 215,67
TOTAL (II)	**1 167 239,73**		**1 167 239,73**	**1 088 580,05**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 231 711,01**	**190 774,21**	**2 040 936,80**	**1 336 062,90**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ΠLt

BILAN PASSIF

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	6 250,00	12 500,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	79 627,53	62 050,03
Excédent ou déficit de l'exercice	9 449,33	17 577,23
Situation nette (sous total)	*95 326,86*	*92 127,26*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	777 481,21	186 511,20
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**872 808,07**	**278 638,46**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	200 000,00	206 000,00
TOTAL (II)	**200 000,00**	**206 000,00**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 474,66	13 791,92
Emprunts et dettes financières diverses	105 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 321,67	37 504,38
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	650 375,48	777 373,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 646,03	
Autres dettes	11 310,89	1 754,78
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 000,00	21 000,00
TOTAL (IV)	**968 128,73**	**851 424,44**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 040 936,80**	**1 336 062,90**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ncc

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	820,00	845,00	-25,00	-2,96
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	63 972,60	38 669,56	25 303,04	65,43
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	111 787,84	69 171,37	42 616,47	61,61
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	522 694,11	555 111,18	-32 417,07	-5,84
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 695,00	8 118,00	-3 423,00	-42,17
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	5 520,00	10 555,74	-5 035,74	-47,71
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	7 777,94	4 770,00	3 007,94	63,06
Utilisations des fonds dédiés	106 000,00	116 850,00	-10 850,00	-9,29
Autres produits	249,94	1 888,85	-1 638,91	-86,77
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**823 517,43**	**805 979,70**	**17 537,73**	**2,18**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	12 733,35	1 426,19	11 307,16	792,82
Variation de stock	-1 215,26	175,92	-1 391,18	-790,80
Autres achats et charges externes	412 465,98	361 038,01	51 427,97	14,24
Aides financières	1 672,16	3 135,74	-1 463,58	-46,67
Impôts, taxes et versements assimilés	13 340,96	15 399,65	-2 058,69	-13,37
Salaires et traitements	190 997,72	154 772,35	36 225,37	23,41
Charges sociales	59 610,29	53 311,47	6 298,82	11,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 766,94	39 144,34	12 622,60	32,25
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	100 000,00	156 000,00	-56 000,00	-35,90
Autres charges	11 813,27	21 821,45	-10 008,18	-45,86
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**853 185,41**	**806 225,12**	**46 960,29**	**5,82**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-29 667,98**	**-245,42**	**-29 422,56**	
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	649,62	223,08	426,54	191,20
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**649,62**	**223,08**	**426,54**	**191,20**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	1 728,41	223,30	1 505,11	674,03
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**1 728,41**	**223,30**	**1 505,11**	**674,03**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1 078,79**	**-0,22**	**-1 078,57**	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-30 746,77**	**-245,64**	**-30 501,13**	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

MCZ

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	41 864,10	28 897,15	12 966,95	44,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**41 864,10**	**28 897,15**	**12 966,95**	**44,87**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		8 576,30	-8 576,30	-100,00
Sur opérations en capital		2 045,98	-2 045,98	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**10 622,28**	**-10 622,28**	**-100,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**41 864,10**	**18 274,87**	**23 589,23**	**129,08**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	1 668,00	452,00	1 216,00	269,03
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**866 031,15**	**835 099,93**	**30 931,22**	**3,70**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**856 581,82**	**817 522,70**	**39 059,12**	**4,78**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**9 449,33**	**17 577,23**	**-8 127,90**	**-46,24**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ПС7

Annexe des comptes annuels

72

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour but de faire de la propriété léguée par Maria Casarès à la commune d'Alloue (Charente) :
- un lieu de création, de recherche, de diffusion et de formation dédié au spectacle vivant avec une attention particulière au théatre
- un site dédié à l'accompagnement de jeunes créateurs innovants engagés dans les dommaines du spectacle vivant, de l'agriculture, de l'environnement et du numérique.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les activités de la maison s'organisent au rythme des saisons :
- En hiver, la MMC organise des tournées de proximité sur le territoire ; elles emmène des spectacles de poche ou des lectures dans les lycées, collège, bibliothèque, etc...
- Au Printemps, elle accueille les résidences de création des metteurs en scène du dispositif jeune pousse, le dispositif jeune pousse sélectionne 4 jeunes metteurs en scène par an et les accompagne pour 4 semaines de résidence à la Maison Maria Casarès et des Rencontres professionnelles organisées en septembre.
- L'Eté est dédié à l'organisation et l'ouverture de son festival pendant 4 semaines
- A l'automne, elle accueille des compagnie professionnelles de Nouvelle Aquitaine

Parallèlement à cette activité d'accueil de professionnel et d'ouverture au public, la Maison Maria Casarès assure plus de 250 heures d'ateliers pédagogiques par an autour de la pratique théâtrale en milieu scolaire et en dehors du temps scolaire.

Les moyens mis en oeuvre :

Humain : L'équipe permanente de la Maison Maria Casarès est composée en 2022 de cinq personnes ; un Régisseur général, un responsable des relations publique, une chargée de production, un personne à l'entretien du bâtiment et du domaine et un gardien. Ces postes ne sont pas à plein temps et représentent 3.07 ETP.
L'équipe est complétée par des salariés du Veilleur qui sont mis à disposition dans le cadre de la délégation de direction entre le Veilleur® et la MMC ; deux postes de direction, une directrice administrative, financière et du développement, une chef comptable et une chargée de production soit 2.14 ETP supplémentaire.
Enfin les activités ne pourraient se réaliser sans le concours de techniciens, artistes et intervenant théâtre intermittents.
Certaines missions sont déléguées à des prestataires extérieures : Ménage, Blanchisserie, Catering, Relation à la Presse.
Technique : La Maison Maria Casarès dispose d'une salle de spectacle et de travail modulable de 300m2, d'hébergements pouvant accueillir jusqu'à 21 personnes, et d'un parc de matériel technique son-lumière-vidéo, l'ensemble est mis à disposition des compagnies qui viennent travailler à la Maison Maria Casarès.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 040 936,80 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 9 449,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Ces comptes annuels ont été établis le 19/04/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

nct

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 50 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériels de transports	3 à 5 ans
- Mobiliers	5 à 20 ans
- Matériel informatique	1 à 5 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bakar Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7C2

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'activité de la Maison et sa cohérence avec le territoire ne peuvent se réaliser sans un fort soutien associatif bénévole. On compte une quarantaine de bénévoles qui viennent nous aider tout au long de l'année pour le potager et le festival.

Néant il n'a pu être mis en place d'outil permettant une collecte suffisamment fiable de l'information qui pourrait être alors être valorisée en pied du compte de résultat.

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Subventions d'investissement sur					
Fonds propres avec droit de reprise	**12 500**			**6 250**	**6 250**
Statutaires					
Complémentaires	*12 500*			*6 250*	*6 250*
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	**62 050**	**17 578**			**79 628**
Excédent ou déficit de l'exercice	**17 577**	**-17 577**	**9 449**		**9 449**
Autres fonds propres					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit reprise					
Apports					
Legs et donations					
SITUATION NETTE (I)	**92 127**	**0**	**9 449**	**6 250**	**95 327**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	**186 511**		**632 834**	**41 864**	**777 481**
Provisions réglementées					
TOTAL (II)	**186 511**		**632 834**	**41 864**	**777 481**
TOTAL (I+II)	**278 638**	**0**	**642 283**	**48 114**	**872 808**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ACE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			1 726
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			681 393
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	137 947		
		Matériel de transport	12 249		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	62 186		4 789
		Emballages récupérables & divers	98 352		2 987
	Immobilisations corporelles en cours		75 203		49 161
	Avances et acomptes				
		TOTAL	385 937		738 330
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		554		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				500
		TOTAL	554		500
		TOTAL GENERAL	386 491		740 556

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 726	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			681 393	
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			137 947	
		Matériel de transport			12 249	
		Mat. bureau, inform., mobilier			66 975	
		Emb. récupérables & divers			101 339	
	Immobilisations corporelles en cours		62 575		61 789	
	Avances et acomptes					
		TOTAL	62 575		1 061 692	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				554	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				500	
		TOTAL			1 054	Baker Tilly STREGO Commissaire aux comptes
		TOTAL GENERAL	62 575		1 064 471	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

1C7

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			55		55
TOTAL			55		55
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui		11 586		11 586
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	71 902	15 385		87 287
	Matériel de transport	12 249			12 249
	Mat. bureau et informatiq., mob.	13 662	5 007		18 668
	Emballages récupérables divers	41 195	19 734		60 929
TOTAL		139 008	51 712		190 719
TOTAL GENERAL		**139 008**	**51 767**		**190 774**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							Baker Tilly STREGO Commissaire aux comptes
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

DCE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		500		500
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		25 819	25 819	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	76 820	76 820	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	688 434	688 434	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)		1 977	1 977	
	Charges constatées d'avance		3 483	3 483	
	TOTAUX		**797 032**	**796 532**	**500**

Renvois		
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	
(3)	Créances reçues par legs ou donations	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

nc7

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 483
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**3 483**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 191
Autres créances	1 793
Disponibilités	
TOTAL	**14 984**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ncz

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	7 475	6 400	1 075	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		105 000		105 000	
Fournisseurs & comptes rattachés		141 322	141 322		
Personnel & comptes rattachés		7 332	7 332		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		13 494	13 494		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	1 668	1 668		
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 985	3 985		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	623 897	623 897		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		39 646	39 646		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		10 951	10 951		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		13 000	13 000		
TOTAUX		**967 769**	**861 694**	**106 075**	

Renvois

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	105 000
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 317
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ACF

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	13 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**13 000**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 000
Dettes fiscales et sociales	9 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 646
Autres dettes	280
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**74 101**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ncz

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 675	3 800
TOTAL	**4 675**	**3 800**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

nlt

LES EFFECTIFS

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

- Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, ceux-ci étant tous bénévoles.

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	**5,65**	**2,00**
Ingénieurs et cadres	1,83	
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,82	2,00
Ouvriers		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Nc 7

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC LA MAISON MARIA CASARES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
QP Subv Invest RNA 2021		5 575
QP SUBVENTIONS INVEST DRAC		22 411
QP SUBVENTIONS INVEST DRAC 2020		1 920
QP SUBVENTIONS INVEST DRAC 2021		2 618
QP Subv Invest DRAC 2022		518
QP Subv Invest CD16 2020		497
QP Subv Invest CD16 2022		410
QP SUBVENTION REGION 2019		7 915
TOTAL		**41 864**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

nez

Tableau de suivi des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Drac 2019				0	
Drac 2020 Plan théâtre	50000		50 000	0	
Drac 2021 Plan théâtre	50000		50 000	0	
Drac 2021 Jeunes pousses	100000			100 000	100 000
Drac 2021 Sony LABOU	5000		5 000	0	
Academie de Poitiers 2021 Sony Labou	1000		1 000	0	
DRAC 2022 Centre culturel de rencontre		100 000		100 000	
				0	
				0	
Contributions financières				0	
	0			0	
Total	206000	100000	106000	200000	100000

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

MCZ

Détail des financements publics utilisés sur 2022

Financements publics	U.E.	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Subventions exploitations						
Fonds de solidarité						
Fonpep's		9 436				9 436
Drac		288 960				288 960
ASP		2667				2 667
RNA			159 631			159 631
Académie de Poitiers		1 000				1 000
CD16			40 000			40 000
Commune Alloué			9 000			9 000
CC Charente Limousine			12 000			12 000
Jeune Théâtre National						
Subv. d'investissements						
DRAC		315 000				315 000
CD16			28 500			28 500
RNA			289 334			289 334
TOTAL		617 063	538 465			1 155 528

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ncz